



**CONSEIL
DE QUARTIER**
DE L'AÉROPORT

**2^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
♥ Mardi le 14 février 2023, 19 h,**

**CENTRE DE LOISIRS TROIS-SAISONS
1390, rue Buffon**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Laurier Bérubé	Vice-président
M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M ^{me} Lisa Baril-Gravel	Trésorière
M ^{me} Pascale Bouchard	Administratrice
M ^{me} Julianne Bossé	Administratrice
M. Maxime Le Pluart	Administrateur
M. Sébastien Deveault	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M ^{me} Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques

ÉTAIT ABSENT :

M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau
M. Lothar Marzell	Administrateur

Un citoyen est présent

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Adoption du procès-verbal du mardi 10 janvier 2023	19 h 05
4.	Suivi au procès-verbal	19 h 10
5.	Trésorerie	19 h 20
6.	Période d'intervention des citoyens	19 h 25
7.	Dossier du Conseil de quartier	19 h 40
	<ul style="list-style-type: none">• Entretien du sentier piétonnier Buffon/l'Étincelle :• Dossier agricole• Stratégie de sécurité routière 2020-2024 :• Qualité de l'air• AGA 2023• Autre(s) dossier(s)	
8.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 10
9.	Informations et correspondance	20 h 25
	<ul style="list-style-type: none">• Consultation ville de Québec- Actions climatiques du 21 février 2023• Séance d'information sur la gestion des insectes et des maladies des arbres.	
10.	Levée de l'assemblée	20 h 30

RÉSOLUTION CQA-23-CA-06

Sur proposition de M^{me} Julianne Bossé, appuyée par M^{me} Pascale Bouchard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2023

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-07

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril Gravel, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 10 janvier 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M. Réjean Martel indique que M. Marc Laflamme a fait parvenir par courriel son intention de quitter le Conseil de quartier. Il a expliqué que ses façons de travailler ses projets étaient difficilement compatibles avec la lourdeur et la complexité des communications avec les organisations municipales.

M. Réjean Martel revient sur la collaboration du Conseil à l'événement des retrouvailles à la Patinoire du Parc Bélair. Le Conseil a reçu un courriel de remerciements pour sa contribution financière. Suite au partage de l'événement sur la page Facebook du Conseil de quartier de l'Aéroport, les responsables de l'événement ont été contactés par une journaliste pour promouvoir l'événement qui a connu un bon succès.

5. TRÉSORERIE

M. Réjean Martel et M^{me} Lisa Baril-Gravel ont réglé la question des signataires au compte.

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 3 492,80 \$ au compte et que le chèque du budget de fonctionnement de la Ville a été encaissé par le Conseil.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-08

Sur proposition de M^{me} Pascale Bouchard, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu de verser 100\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS

Un citoyen s'interroge sur les interventions de la Ville par rapport à la qualité de l'air, en ce qui a trait aux appareils de chauffage au bois et aux feux extérieurs l'été qui peuvent eux aussi causer des désagréments.

M. Réjean Martel souligne que le Conseil tiendra un segment d'information à ce sujet à l'assemblée générale annuelle. M. Louis Martin confirme que la Ville est courant des problèmes de qualité de l'air qui ont cours également l'été. Il indique qu'un avis de proposition de règlement au sujet de la qualité de l'air (incluant les nuisances causées par les feux extérieurs) vient d'être déposé à la Ville.

7. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

7.1 Entretien du sentier piétonnier Buffon/Étincelle : réponse de la ville de Québec

M. Sébastien Deveault souligne qu'il y a maintenant une adresse courriel pour la passerelle Buffon/Étincelle (passerellebuffonetincelle@gmail.com)

Il mentionne que la directrice de l'école Trois saisons - L'Étincelle a communiqué avec le conseiller M. Pierre-Luc Lachance et suite à cet échange, M. Sébastien Deveault a constaté que les affirmations qui avaient été données par la Ville au Conseil l'an dernier (mesures, permission de souffler chez un voisin) étaient erronées.

7.2 Dossier agricole

Il n'y a pas de nouveaux développements.

7.3 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier

7.3.1 Chanson et campagne d'affichage

M. Sébastien Deveault fait part que la version finale de la vidéo et de la chanson est faite et que le plan de communication est prévu pour mars.

Le lancement de la vidéo est toujours prévu pour le printemps.

M^{me} Lisa Baril Gravel enverra une ébauche pour les affichettes «Va pas trop vite !» qui seront posées dans certaines rues-cibles. M. Louis Martin lance la suggestion de créer une adresse courriel pour les gens qui seraient intéressés par la suite à obtenir l'une de ces affichettes.

7.3.2 Projet 2023

Le Conseil attend la réponse de la Ville pour la soumission de son projet 2023.

7.4 Qualité de l'air

M. Réjean Martel indique que le sujet de la qualité de l'air a été abordé au dernier Conseil municipal, mais sans que le Conseil n'ait obtenu de réponse à sa lettre envoyée au maire en décembre dernier. M. Laurier Bérubé mentionne qu'il trouve intéressant que la Ville veuille s'attarder à la provenance des particules fines (s'il s'agit d'appareils de chauffage, de transport routier, aérien, etc.)

M^{me} Julianne Bossé suggère maintenant d'envoyer la lettre aux députés provinciaux et fédéraux du territoire du Conseil de l'Aéroport. Afin de sensibiliser toute la région, M. Réjean Martel propose de l'envoyer également aux maires de l'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures.

M^{me} Pascale Bouchard se questionne à savoir si l'Aéroport de Québec serait en mesure d'apporter certaines informations étant donné qu'ils possèdent des sondes sur leurs installations (étant soumis à certaines mesures par rapport à l'environnement).

7.5 AGA 2023

M. Réjean Martel enverra la première version du rapport annuel aux membres.

M^{me} Sylvie Verreault viendra parler des appareils de chauffage à combustion solide à l'AGA du mardi 11 avril prochain.

M^{me} Priscilla Lafond nomme les membres qui auront à soumettre à nouveau leur candidature.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-09

Sur proposition de M^{me} Pascal Bouchard dûment appuyée par M^{me} Lisa Baril Gravel, il est résolu que le Conseil de l'Aéroport nomme M^{me} Priscilla Lafond présidente d'élection pour l'assemblée annuelle du 11 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 Parc industriel

Au dernier Conseil, M. Lothar Marzell avait partagé son souhait que la Ville présente sa vision par rapport au développement du futur parc industriel (entre le boulevard Hamel et l'Aéroport), projet pour lequel il désire que le Conseil travaille en amont avec la Ville. Il a travaillé sur une résolution à adopter qu'il a partagée aux membres. Les membres discutent du contenu de la résolution.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-10

Attendu:

- que le parc industriel constituera une nouvelle forme d'occupation lourde du territoire;
- que l'affectation «parc industriel» avec ses quelques 220 ha couvre une partie importante du territoire du quartier;
- que le territoire concerné présente une sensibilité paysagère importante du fait de son exposition visuelle en tant que versant, de la présence bien en vue du collège Champigny qui a une valeur architectural et patrimonial indéniable et du fait qu'il constitue, avec la proximité de l'Aéroport, une des portes d'entrée de la ville;
- que les boisés du secteur jouent un rôle important dans l'atténuation de nuisances inhérentes aux activités aéroportuaires, principalement pollution de l'air et sonore;
- que le territoire est déjà utilisé pour la pratique de différentes activités;
- que le parc industriel aura des répercussions sur l'environnement, la biodiversité, la sécurité routière aux alentours ainsi que sur la qualité de vie des citoyens;
- que globalement l'aggravation des problématiques climatiques, de biodiversité, de pollution et énergétiques exigent de nouvelles approches d'aménagement;

Il est proposé par M^{me} Lisa Baril Gravel, dûment appuyé par M. Sébastien Deveault, que la Ville de Québec élabore une vision et une stratégie d'aménagement du futur parc industriel qui s'appuieraient sur le modèle d'un écoparc industriel avec la participation en amont du Conseil de quartier de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité.

7.7 Table de concertation vélo

M. Laurier Bérubé mentionne que le comité de la Table cogite sur le mois du vélo, en mai prochain

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin a partagé au Conseil l'ajout de jeux d'eau au parc Robitaille et les plans prévus pour ledit parc.

Le conseiller s'est informé sur la distribution du Journal local dans le secteur de Jouvence et ce journal est normalement distribué dans ce secteur. M. Réjean Martel mentionne qu'il ne reçoit pas «le Journal de Sainte-Foy», mais des membres du CQA qui demeurent dans Chauveau reçoivent «le Journal de L'Ancienne-Lorette-Val-Bélair-Shannon». Il indique qu'une motion de félicitations a été faite au Conseil d'arrondissement pour les organisateurs des retrouvailles à la patinoire du Parc Bélair.

Il a observé que le panneau installé au bout de la rue Champigny-Est pour empêcher le virage à droite indique une interdiction applicable aux heures de pointe le matin et le soir. Le service de la Mobilité de la ville a dit qu'il surveillerait cette intersection pour savoir s'il faut que le MTQ étende la période d'application de l'interdiction.

En terminant, M. Louis Martin fait part qu'il y aura une séance d'informations sur la gestion des insectes et des maladies des arbres le 22 février prochain et une séance sur la Vision de l'itinérance le 27 février prochain.

9. INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. Réjean Martel mentionne qu'il y aura une consultation de la Ville de Québec-Actions climatiques mercredi prochain.

M. Sébastien Deveault fait part de la séance d'information sur la gestion des insectes et des maladies des arbres (tenue pour les administrateurs des Conseils de quartier) à laquelle il a assisté. Il donne quelques exemples de coupes d'arbres dans le secteur Primevères.

Le 22 février, il y aura pour les administrateurs de Conseil de quartier une séance d'information et d'échanges concernant le projet de règlement qui vise à encadrer l'utilisation des pesticides les plus nocifs pour la santé et l'environnement sur son territoire. La même séance aura lieu pour tous les citoyens le 23 février. M. Laurier Bérubé assistera à cette rencontre.

M^{me} Priscilla Lafond a transmis les réponses de la Ville à certaines résolutions adoptées par le Conseil :

**Application des normes en vigueur concernant l'utilisation des foyers extérieurs
Résolution CQA-21-CA-28**

Nous accusons réception de votre résolution QCA-21-CA-28 relativement à l'application des normes en vigueur sur l'utilisation des foyers extérieurs.

Nous tenons à vous informer que la division de la prévention du Service de protection contre les incendies (SPCIQ) a pour mission de s'assurer du respect de la réglementation incendie en lien avec les foyers extérieurs. Les points de vérification de cette réglementation sont essentiellement la conformité des appareils de combustion, les dégagements relatifs de ces appareils ainsi que le type de combustible utilisé (bois de chauffage sec uniquement). Quant au volet « fumée nuisible ou incommodante », celui-ci ne fait pas partie du Règlement sur la prévention des incendies de la Ville de Québec soit le RVQ 2241.

Depuis l'été 2022, le SPCIQ embauche, pour la période estivale, deux étudiants en prévention incendie. Leur rôle est principalement de visiter les quartiers problématiques et de sensibiliser les citoyens sur la bonne utilisation des foyers extérieurs. Pour ce faire, ils effectuent du porte-à-porte, discutent avec les citoyens et remettent la documentation relative à la réglementation. Cette activité de sensibilisation fut un succès en 2022 et elle sera d'ailleurs reconduite à l'été 2023. De plus, plusieurs publications sur l'utilisation des foyers extérieurs furent diffusées sur les médias sociaux en 2022 et elles seront à nouveau publicisées en 2023.

Affaires stratégiques et administratives du SPCIQ.

**Problématique de vitesse Paul VI
CQA 22-CA-39**

La rue Paul VI est une locale principale. On peut s'attendre d'avoir un DJMA (débit journalier annuel) se situant entre 400 et 3000 véhicules par jour.

La vitesse affichée est de 40 km/h. Nous recensons 2 plaintes de vitesse en 2022 et 1 plainte en 2017 pour cette rue.

Nous allons planifier le déploiement des afficheurs de vitesse pour le printemps/été 2023 ainsi qu'un relevé de vitesse au printemps. Si des enjeux liés à la vitesse sont identifiés, des mesures pourraient être prises (sensibilisation, surveillance policière et mesures d'atténuation) en fonction des écarts.

**Demande de fermer l'extrémité de la rue Champigny-Est à l'intersection de la
Route de l'Aéroport.
Résolution CQA-22-CA-26.**

En date du 16 mars 2021, le conseil de quartier de l'Aéroport a déposé une résolution (CQA-21-CA-12) demandant à la ville de Québec d'analyser la circulation sur la rue de

Champigny Est et de proposer des correctifs afin de réduire au maximum la circulation de transit sur la rue.

Cette demande du conseil de quartier s'ajoute à plusieurs demandes citoyennes adressées à la Ville concernant des problématiques de vitesse et de transit.

Une récolte de données a ainsi été entamée afin d'évaluer la circulation sur la rue de Champigny Est. À cette fin, quatre (4) comptages ont été effectués simultanément dans l'objectif de connaître les entrées et sorties des véhicules sur la rue aux heures de pointe. Ainsi, l'ensemble des intersections de la rue était comptabilisé.

L'analyse des résultats a permis de conclure, à l'aide de certaines hypothèses de génération des déplacements, qu'environ 50% des déplacements en direction ouest peuvent être associés à une circulation de transit (HPAM/HPPM). Selon le guide de conception, des rues de la Ville de Québec, les rues locales secondaires comme Champigny Est, ont pour fonction d'assurer l'accès à la propriété et peuvent tolérer une circulation de transit allant jusqu'à 25% du débit journalier moyen annuel.

La mesure sélectionnée doit permettre de réduire considérablement le transit aux heures de pointe sans nuire à l'accessibilité de la rue par les différents services d'urgences (police, incendie, hospitalier, etc.) tout en minimisant l'impact sur l'accessibilité pour les résidents.

Une présentation de la démarche d'analyse et de la solution retenue par la ville a été effectuée au conseil de quartier de l'Aéroport le mercredi 27 avril 2022 ainsi qu'au ministère des Transports du Québec le 13 juin 2022.

Il est important de préciser que la responsabilité du réseau de la route de l'Aéroport appartient au MTQ et qu'il était nécessaire de s'entendre avec eux du processus d'intervention.

Ainsi, à la suite de la rencontre avec le MTQ, il a été convenu qu'il était nécessaire d'analyser l'efficacité de la mesure et d'intégrer la nouvelle signalisation progressivement en débutant par une interdiction de virage à droite aux heures de pointe du matin du lundi au vendredi.

Un processus a donc été établi avec le MTQ afin de mettre sur pied un projet pilote permettant de quantifier l'efficacité de la mesure. Une caméra cellulaire a été installée sur la rue Champigny Est afin de pouvoir enregistrer les mouvements véhiculaires avant et après l'installation de la nouvelle signalisation et vérifier son efficacité.

Aussi, une surveillance policière sera assurée lors des premières semaines de la mise en vigueur de la nouvelle signalisation. Dans un premier temps, la présence policière permettra de sensibiliser les conducteurs à la présence de l'interdiction de virage à droite et dans un deuxième temps de réprimander si nécessaire.

Ouverture de la caserne 10 sur Jules-Vernes CQA 22-CA-56

Le Service de protection contre l'incendie nous confirme qu'il y aura bien une inauguration officielle à l'ouverture de la caserne 10.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 20 h 50.

Procès-verbal rédigé par Kathleen Breault et révisé par M^{me} Aline Dumont et M. Réjean Martel.

signé

signé

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire